

## CONCERNE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE - DOCUMENTS À FOURNIR

(Annexe de la fiche postulant)

Vu la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal et suite au règlement grand-ducal du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours, **veuillez trouver ci-après le listing des documents officiels à produire lors de l'introduction de votre dossier personnel auprès de l'École de musique de l'UGDA en vue de briguer un poste de chargé(e) de cours dans l'enseignement musical :**

A) un **Curriculum vitae** tabulaire (Lebenslauf)

B) un extrait de **l'acte de naissance** (Geburtsurkunde)

C) 1. pour les **personnes de nationalité luxembourgeoise :**

- un extrait du casier judiciaire luxembourgeois **datant de moins de 3 mois** (bulletin 3 et bulletin 5 – Protection des mineurs disponible online au guichet.lu / Casier judiciaire ou délivré par le Parquet Général (Service du casier judiciaire), **Cité judiciaire, Bâtiment BC – 1er étage à Luxembourg-Ville (Tél. : 47 59 81-346)**

- une **copie de la carte d'identité** ou du passeport

- votre **numéro de sécurité sociale luxembourgeois**

2. pour les **personnes d'autres nationalités de l'Union Européenne :**

- un **extrait de casier judiciaire** (à demander au pays dont vous avez la nationalité) destiné aux contacts avec les mineurs **datant de moins de 3 mois**

- une **copie de la carte d'identité** ou du passeport

- votre **numéro de sécurité sociale luxembourgeois** (si existant)

3. pour les personnes venant d'un pays **n'appartenant pas à l'Union Européenne :**

- un **certificat de bonne vie et mœurs** (Führungszeugnis) et un **certificat de protection des mineurs**

- une **copie de la carte d'identité** ou du passeport

- une **autorisation de séjour**

- une **autorisation de travail**

D) les **copies conformes des diplômes et certificats** suivants (le cas échéant accompagnés des traductions conformes) :

1. **formation générale :** diplôme de fin d'études (secondaires, secondaires techniques) ou certificat justifiant la dernière année d'études accomplie avec succès et de la totalité des années d'études accomplies dans un cycle secondaire.

**Attention :** Pour les bacs non-luxembourgeois, vous devez vous procurer une reconnaissance (\*) de votre bac via le lien suivant : <https://guichet.public.lu/citoyens/fr/travail-emploi/reconnaissance-diplome/index.html>.

2. **formation musicale :** diplôme ou certificat de fin d'études délivré par un établissement d'enseignement musical du Luxembourg ou de l'étranger justifiant aussi de la durée exacte du cycle d'études accompli ou diplômes et certificats de la formation musicale suivie.

**Attention :** Les diplômes musicaux d'études supérieures non-luxembourgeois (exceptés les masters/bachelors BeNeLux) doivent être inscrits au registre des titres(\*) auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche via le lien suivant : <https://mesr.gouvernement.lu/fr/demarches/reconnaissance-academique.html>.

3. **formation pédagogique :** si cette formation n'est pas incluse dans votre diplôme musical, joindre le certificat /diplôme de formation pédagogique et de méthodologie.

E) pour les bacs non-luxembourgeois, le certificat du Ministère de l'intérieur attestant la réussite de l'examen de langues. Si vous n'avez pas ce certificat, vous devrez obligatoirement passer cet examen de langues dans la période de stage en cas d'engagement.

F) **la fiche postulant** dûment complétée (fiche transmise par l'École avec ce document)

(\*) Les copies des reconnaissances et/ou des inscriptions au registre doivent être jointes au dossier de candidature sans quoi celui-ci sera jugé incomplet et donc refusé

**SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA PRIS EN CONSIDÉRATION**